Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260701-2026011-DE

COMMUNE DE PLONEIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 18

Le 1 juillet 2026, le Conseil municipal de la Commune de Ploneis s'est réuni sous la présidence de Murielle FRANCIUS, suivant convocation transmise le jeudi 25 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARIOU Sylvain, BARRE Stéphane, BERNARD Denis, BIGER Hervé, BRUNET Véronique, CADRAN Louis, CORNEC Caroline, DESCHAMPS François, FRANCIUS Murielle, GREIJDANUS Gaby, LAUDEN André, LE BERRE Michel, LE BLEIS Fanny, LE FAOU Maeva, LE ROY Stéphanie, MEUR Elisabeth, TUAL David
Excusé ayant donné procuration : CANSIER Elodie à FRANCIUS Murielle
Excusé sans procuration : ROSPARS Florence

Secrétaire de séance : DESCHAMPS François

2026-011 - MISE EN PLACE D'UNE CHARTE INFORMATIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018 fixant les règles à respecter en matière de protection des données personnelles,
Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du CDG29 en date du 30 septembre 2025,
Considérant la volonté de la commune de Plonéis d'être en mesure de garantir un niveau de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques,
Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire, le Conseil Municipal,
- ADOPTE la charte informatique telle qu'elle est présentée en annexe,
- DIT que la charte sera appliquée à compter du 1er juillet 2026,
- DIT que Madame la Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 1 juillet 2026

Le président de séance,
Murielle FRANCIUS

Le secrétaire de séance,
François DESCHAMPS